

LE GUIDE DU GOLF SCOLAIRE

Document rédigé par

Jean-Yves Douvier (Responsable Golf scolaire de la Ligue Grand Est)

Muriel Foulquié (Présidente de la Commission Jeunes, Golf Scolaire et Universitaire)



SOMMAIRE

Introduction	page 3
Définition du golf scolaire	
Les différents temps de pratique du golf scolaire	
PARTIE 1 : LE GOLF SCOLAIRE DURANT LE TEMPS SCOLAIRE : LES COURS D'EPS	
1. Comment promouvoir le golf scolaire dans un département ?	
Les intervenants du golf scolaire et leur rôle	page 4
Les fédérations de sport scolaires	page 4
La Signature des conventions	page 5
Les Premiers contacts avec les établissements scolaires	page 6
2. La formation et son organisation	
Dans le primaire / secondaire	page 7
Le Rôle du référent scolaire départemental	page 8
3. Définition et modalités de fonctionnement d'un cycle scolaire	
Utilisation et gestion du matériel de golf scolaire	page 9
Les outils pédagogiques	page 9
La séance de fin de cycle : rôle du référent scolaire départemental	page 10
4. Les Rencontres inter écoles ou interclasses : rôle de l'USEP, rôle du CD	page 11
5. La passerelle en club	page 11
PARTIE 2 : LE GOLF SCOLAIRE DURANT LE TEMPS PÉRI/EXTRA SCOLAIRE AU SEIN DES AS D'ÉTABLISSEMENT	
1. L'organisation de l'activité dans le temps extrascolaire	page 12
2. La Formation des professeurs d'EPS et communication	page 13
3. La finalité de la pratique du golf en Association Sportive d'établissement :	
Les Championnats de France scolaires et universitaires	page 13
3.1. Championnats de France collèges / lycées	page 14
Championnat de France UNSS Collèges	
Championnat de France UNSS Lycées	
Championnat de France « Sport Partagé »	
Championnat de France UGSEL Collèges et lycées	
3.2. Championnat de France Universitaire	page 16
PARTIE 3 : RÔLE DE LA FFGOLF et des organes déconcentrés (Ligues et CD)	page 17
ANNEXE	
Liste des référents golf scolaire des Ligues	page 22
Liste des Sections Sportives Scolaires (SSS)	page 23
LEXIQUE	page 24

Introduction

Réalisé pour favoriser le développement de la pratique du golf en milieu scolaire, ce guide ambitionne de vous permettre à toutes et à tous de développer des projets durables et de trouver facilement tous les renseignements concernant les organisations à mettre en place, les personnes à contacter et les démarches à entreprendre. Il s'adresse aux élus des Ligues et Comités départementaux.

Il n'est pas forcément coutume de le faire mais nous vous conseillons, avant de commencer la lecture de ce guide, de consulter le lexique dans lequel vous trouverez des définitions qui vous aideront à mieux comprendre ce document.

Le Golf scolaire

Le golf est un outil au service de l'éducation physique et sportive réunissant un développement des habiletés motrices et une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondement de la citoyenneté.

Pourquoi le golf scolaire :

Activité riche par la pratique d'activités motrices spécifiques et la démarche de formation au respect de l'autre et de l'environnement, le golf a sa place dans la programmation de l'éducation physique et sportive de nos classes.

Il permet aux élèves de découvrir une activité nouvelle dont les enjeux de formation sont riches :

- co-évaluation en responsabilité,
- respect sans juge des règles, de l'étiquette et du milieu,
- éducation sécuritaire,
- motricité fine complexe, adresse, coordination, rythme,
- concentration, maîtrise de soi,
- accès à la citoyenneté par la construction de règles (respect des autres, du matériel, de l'environnement, des règles de sécurité).

En s'appuyant sur le projet d'établissement, les enseignants programment leur année scolaire avec l'ensemble des projets qu'ils veulent mettre en place et ainsi répondre aux exigences du programme de l'Éducation Nationale.

En secondaire, si le professeur d'EPS souhaite consacrer plus de temps à cette discipline, il peut proposer l'activité golf dans le cadre de l'Association Sportive de l'établissement. Cela se fait alors hors temps scolaire.

Les différents temps de pratique du golf scolaire

Le golf dans le temps scolaire : activité pratiquée dans le cadre des programmes et des emplois du temps prévus par l'Éducation Nationale.

Le golf dans le temps périscolaire : temps qui se situe juste avant ou après les activités programmées dans le temps scolaire. Exemple : entre midi et 14h, de 16h à 18h. Ce temps de pratique concerne presque exclusivement le golf pratiqué dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire (SSS) en collège ou en lycée.

Le golf dans le temps extrascolaire : temps sur les congés scolaires, les week-ends, le mercredi en Association Sportive d'établissements (UNSS, UGSEL). Celui-ci se pratique en AS d'établissement et ne concerne généralement que des collégiens et des lycéens.

En revanche, l'activité golf peut aussi être proposée dans le temps extrascolaire par des collectivités locales, par exemple au travers de centres aérés (intervention des ETAPS).

PARTIE 1 : Le golf scolaire durant le temps scolaire, les cours d'EPS

1. Comment promouvoir le golf scolaire dans un département

Les intervenants du golf scolaire et leur rôle

Dans un premier temps, le référent scolaire départemental doit se mettre en contact avec le référent golf scolaire de Ligue et le Président du Comité départemental pour connaître l'historique du golf scolaire sur le département, les actions déjà engagées ou en cours et savoir si des conventions ont été signées avec la DSDEN et les fédérations scolaires.

Cette démarche permet de mieux appréhender les habitudes de fonctionnement qui existent et aussi d'être conseillé sur les différents interlocuteurs à contacter.

Les **CPD** (Conseillers Pédagogiques Départementaux) et les **CPC** (Conseillers Pédagogiques de Circonscription)

Ils n'interviennent que dans les écoles publiques. Fonctionnaires à part entière, ils sont présents dans chaque département et sont sous la responsabilité des Inspecteurs d'Académie et rattachés à la DSDEBN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale).

Le CPD a pour mission d'attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions inhérentes à l'EPS dans le département, de soumettre des propositions, de mettre en place, après validation par l'IA-DASEN, la politique départementale en EPS. Il coordonne, en lien avec l'IEN chargé de la mission départementale, l'équipe départementale EPS. Il recueille, produit et diffuse les documents et les informations nécessaires aux CPC en charge de l'EPS. Il organise les actions de formations destinées aux professeurs des écoles et aux différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

Ensuite, au niveau de chaque circonscription (le territoire français en compte environ 3000 circonscriptions), un CPC est présent. Chaque CPC a plusieurs écoles à sa charge. Il aide le professeur des écoles à proposer des activités physiques et culturelles.

Les fédérations de sport scolaires

USEP et UNSS (dans le public) et UGSEL (dans le privé)

Dans le primaire, les écoles privées peuvent adhérer à l'UGSEL et les écoles publiques à l'USEP.

Dans le secondaire, les collèges et les lycées ont l'obligation d'avoir une AS d'établissement. Les AS d'établissement des établissements publics doivent adhérer à l'UNSS, celles des établissements privés à l'UGSEL et/ou à l'UNSS.

Les fédérations de sport scolaires prolongent l'action de l'école dans les domaines de l'éducation civique, physique et sportive. Les activités golfs trouvent aussi leur dimension éducative dans les pratiques sportives mises en place par ces fédérations.

À l'échelon départemental, les rencontres inter classes et inter écoles se déroulent sous leur responsabilité. C'est la raison pour laquelle leurs représentants départementaux doivent être associés à la signature des conventions départementales pour la partie concernant l'organisation des rencontres et des manifestations sportives.

Les délégués USEP et UGSEL participent aussi à la diffusion des informations en lien avec l'activité golf. Les référents départementaux sont aussi invités aux formations organisées par le CD golf pour les sensibiliser à l'activité.

Dans certains départements, les référents USEP ou UGSEL peuvent organiser et prendre en charge, en collaboration avec le CD golf, des formations à destination des professeurs et s'impliquer dans l'organisation des cycles de golf scolaire pour les écoles adhérents à leur fédération.

La Signature des conventions

Les conventions que les CD golf doivent signer au niveau départemental sont des déclinaisons des conventions signées au niveau national.

Le conventionnement avec les écoles publiques :

Une convention nationale a été signée le 31 mai 2016 pour une durée de 4 ans. Les Signataires sont la ffgolf, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'USEP et l'UNSS.

En complément de cette convention quintipartite, une convention bipartite ffgolf/USEP a été signée le 19 octobre 2019 dans le but de resserrer les liens avec l'USEP et d'inciter les référents USEP départementaux à organiser des rencontres interclasses et inter écoles. Cette convention peut se décliner sous forme d'avenant à la convention départementale principale (ffgolf/DESDEN/USEP (et UNSS)).

Au niveau départemental, Le **CD de golf** et la **DSDEN** s'associent au travers d'une convention pour permettre « l'utilisation » de l'activité GOLF comme outil éducatif dans les écoles primaires et secondaires du département pendant les cours d'EPS. Cette convention départementale (signée généralement pour 4 ans) associe la plupart du temps l'**USEP** (Union sportive de l'Enseignement en primaire) qui a la charge d'organiser et d'encadrer des rencontres « interclasses » ou « inter écoles ». Au niveau d'un département, cette convention peut aussi associer l'**UNSS** si des projets sont prévus avec des collégiens (cycle 3).

Cette convention précise les modalités d'utilisation de l'activité et les outils mis à disposition (modalités révisables annuellement après un bilan). Au travers de cette convention, le CD de golf met à disposition des outils pédagogiques (p'tit golf à l'école, sac de matériel pédagogique, mon carnet de golf...), et propose une formation pour l'utilisation de ces outils. La DSDEN, par le biais de ses conseillers pédagogiques, s'engage à relayer les propositions de formations aux professeurs des écoles et gère ensuite la mise à disposition du matériel. L'USEP, si elle est signataire, s'engage de son côté à mobiliser les enseignants sur la pratique de l'activité et à organiser des rencontres.

Le conventionnement avec les écoles privées :

Une convention nationale a été signée le 29 mai 2018 pour l'Olympiade 2016/2020. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour les années suivantes. Les signataires sont ffgolf et l'UGSEL.

Au niveau départemental, les signataires doivent être le CD golf et le référent UGSEL du département

La convention départementale CD de golf – UGSEL signée généralement pour 4 ans permet d'organiser la pratique du golf, la formation des professeurs des écoles privées et d'envisager des rencontres « inter écoles » et « interclasses » au sein du département.

Cette convention précise les modalités d'utilisation de l'activité et les outils mis à disposition (modalités révisables annuellement après un bilan). Au travers de cette convention, le CD de golf met à disposition des outils pédagogiques (p'tit golf à l'école, sac de matériel pédagogique, mon carnet de golf...), et propose une formation pour l'utilisation de ces outils. L'UGSEL, au travers de son réseau, s'engage à relayer les propositions de formations aux professeurs des écoles, à participer à leur organisation (et parfois à leur financement). Elle doit gérer aussi la mise à disposition du matériel et organise des rencontres.

Dans tous les cas, il est indispensable de prévoir de signer des conventions au niveau départemental afin de définir les principes de collaboration et de fonctionnement des différents intervenants.

Une fois ces conventions signées, elles doivent être publiées sur l'extranet du CD de golf dans la rubrique COMITÉ puis à gauche « Conventions golf scolaire ». Les ligues pourront consulter les conventions en cours des départements de leur ressort territorial à partir de leur propre extranet (Rubrique LIGUE puis conventions scolaires). Cette consultation de toutes les conventions signées dans les CD golf pourra aussi se faire au niveau national.

Chaque année, après avoir réalisé le bilan de l'année écoulée, un avenant à la convention permettra de définir les actions à mettre en œuvre et les objectifs à réaliser. Cet avenant devra aussi être mis en ligne sur l'extranet du CD golf.

Les premiers contacts avec les établissements scolaires

Les organisations à mettre en place sont différentes selon que le CD de golf s'adresse à une école publique ou à une école privée et selon le niveau des classes concernées.

Les différents niveaux de classe sont les suivants :

Cycle 1 « Maternelle »	Cycle 2 CP, CE1 et CE2	Cycle 3 CM1, CM2 et 6 ^e .	Cycle 4 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e .
----------------------------------	----------------------------------	--	---

Dans le primaire

- **En école publique**

La première personne à contacter est le conseiller pédagogique départemental EPS (CPD) car son rôle est prépondérant dans le choix des activités physiques et sportives mises en œuvre pendant le temps scolaire. En association avec les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), ils listent et conseillent aux professeurs des écoles, les activités qu'ils peuvent inscrire l'année suivante à leur programmation et leur proposent les formations associées.

Les enseignants du premier degré restent ensuite totalement libres des choix concernant les activités sur lesquelles s'appuie l'enseignement de l'EPS. À l'école primaire, l'enseignement de l'EPS par l'apprentissage d'habiletés sportives spécifiques du golf, relève, comme pour toutes les autres activités physiques et sportives, de la responsabilité propre de l'enseignant.

Si la pratique de golf scolaire était inexistante dans un département, il peut être utile de prévoir en tout premier lieu, et en accord avec le CPD, une formation pour les conseillers pédagogiques EPS de circonscription et les référents des fédérations scolaires pour leur faire découvrir l'activité afin qu'ils puissent ensuite en faire la promotion.

Idéalement, il faudra que cette formation soit organisée avant la fin de l'année scolaire pour qu'ils puissent ensuite proposer l'activité aux enseignants et planifier pour eux une formation qui, généralement, se déroulera au 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante.

Cette formation est parfois organisée par les Ligues afin d'aider les CD à faire la promotion du golf scolaire et c'est aussi l'occasion, pour certains référents scolaires départementaux nouvellement nommés, de se familiariser avec les codes et les intervenants du golf scolaire.

Une intervention extérieure d'une personne qualifiée est possible (BP ou DE) en soutien des professeurs des écoles lors des premières séances avec les élèves ou lors de la venue dans un club. Les intervenants doivent avoir reçu un agrément (voir lexique « Agrément des intervenants dans la pratique scolaire ») et les conditions d'intervention doivent avoir été précisées dans la convention départementale et dans le projet pédagogique de l'enseignant.

L'USEP est également partenaire pour l'organisation de journées/rencontres départementales et lors d'activités développées sur le temps périscolaire ou extrascolaire.

- **En école privée**

Il n'existe pas de conseiller pédagogique pour coordonner les formations et transmettre l'information sur la pratique du golf aux différents établissements.

Les contacts avec les référents de l'OGEC et de l'UGSEL au niveau régional (et départemental s'il existe) sont donc importants car ils sont le principal canal de diffusion aux écoles de leur ressort territorial.

Les Comités départementaux UGSEL, aident à la diffusion d'information, à la coordination des actions et des formations et peuvent apporter aussi des aides financières. Malheureusement, certains départements n'ont pas de Comité départemental UGSEL ou ce dernier n'est pas toujours très actif.

En l'absence de contact UGSEL au niveau départemental, les CD de golf peuvent alors s'adresser directement aux chefs d'établissement.

Sous réserve de l'avis favorable du directeur d'école, les professeurs des écoles privées sont assez libres dans le choix de leurs activités sportives.

Dans le secondaire

En collège et lycée (public et privé)

Chaque établissement et ses professeurs d'EPS sont libres de pratiquer les activités sportives qu'ils souhaitent dans le respect des cinq grandes familles préconisées par l'Éducation Nationale. Ils ont juste besoin de déclarer leur choix à leur inspecteur pédagogique régional.

Les premiers contacts doivent se réaliser, par collège ou par lycée, avec le chef d'établissement et les professeurs d'EPS.

Contacter l'UNSS ou l'UGSEL peut aussi être un bon moyen de relayer des informations auprès des professeurs d'EPS du second degré. Les fédérations sportives envoient régulièrement aux professeurs d'EPS des lettres/news dans lesquelles il est possible de faire paraître des informations (proposition de formation, réunion d'information...) sur le golf scolaire.

Ce contact peut se faire aussi par le biais des formations proposées. La Ligue (ou le Comité départemental) qui souhaite proposer une formation aux professeurs d'EPS peut demander au directeur régional UNSS ou au référent régional (ou inter-régional) UGSEL d'inscrire la formation sur les sites dédiés (OPUSS pour l'UNSS). Tous les professeurs EPS de la région en seront ainsi informés et les professeurs intéressés pourront s'inscrire.

2. La formation et son organisation

La formation s'adresse à toutes les personnes qui seront impliquées dans l'activité : CPD, CPC, Professeurs des écoles, représentants des fédérations sportives (USEP/UGSEL/UNSS) ainsi qu'aux ETAPS qui peuvent potentiellement intervenir dans les écoles en soutien du professeur.

La formation se déroule en moyenne sur 6h ou 2 fois 3h en 2 parties. Les principaux thèmes abordés seront les suivants :

- Présentation du golf en milieu scolaire et de la logique de l'activité, mise en situation pédagogique, modalités de mise en place d'un cycle à l'école,
- Expérimentation des situations de jeu, construire son unité d'apprentissage, découverte du jeu dans un golf.

Des présentations « types » sont à la disposition des CD sur l'Extranet fédéral.

Dans le primaire

Aujourd'hui, les temps de formation dont disposent les CPD pour les professeurs sont axés prioritairement sur les fondamentaux (français et mathématiques). Ils disposent peu ou prou de temps de formation à une activité sportive sur le temps de formation institutionnel. Les formations que le CD proposera, dans le public comme dans le privé, se dérouleront sur le temps « hors temps scolaire » des professeurs des écoles. Elles seront communes à tous les encadrants (CPD/CPC/enseignants) et se dérouleront sur un golf ou dans un établissement scolaire, avec mise en situation sur un espace en herbe, (stade, cours d'école...) afin d'être le plus proche possible des conditions que rencontreront ensuite les professeurs. Le descriptif du contenu de la formation est disponible dans le livret pédagogique pour l'enseignant « Le Golf en cycle 3 » présenté sur l'Extranet fédéral.

Dans le secondaire

Le CD proposera aux professeurs d'EPS la formation décrite dans le livret pédagogique pour l'enseignant « Le p'tit golf au collège » disponible sur l'Extranet fédéral. Les modalités d'organisation de cette formation seront à définir établissement par établissement entre le dirigeant et les professeurs d'EPS.

Cas de la classe de 6^e

La classe de 6^e fait partie du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). Elle est donc à cheval sur le primaire et le secondaire.

Il convient de convier les professeurs EPS en charge des 6^e sur une formation avec des professeurs des écoles et en utilisant le livret « Le golf en cycle 3 ».

Si les professeurs d'EPS souhaitent garder comme support pédagogique « Le p'tit golf au collège », ils peuvent l'adapter à partir de la formation qu'ils auront reçue ou, idéalement, participer à une formation avec des professeurs d'EPS si elle est organisée au niveau du CD ou éventuellement de la Ligue.

Rôle du référent scolaire départemental

Il organise la formation, contacte le formateur (CTR de la Ligue, pro de club formé au préalable par le CTR) et cherche le golf d'accueil. La formation peut aussi se dérouler en dehors d'un golf sur une zone herbeuse.

Pour les enseignants de cycle 3 qui souhaiteraient mettre en place dans leur classe un cycle de golf scolaire, le référent départemental leur présente « Mon carnet de golf » (livret enseignant + livret élève), support pédagogique qui peut être utilisé en complément d'un cycle EPS.

Le référent scolaire du CD veille à éviter la déperdition entre la formation et la mise en place effective de l'activité dans l'établissement.

3. Définition et modalités de fonctionnement d'un cycle scolaire.

La mise en place d'un cycle de golf scolaire se fait au travers d'un projet pédagogique rédigé conjointement par le professeur des écoles et le CPD/CPC et avec l'aide éventuelle du référent golf scolaire du département.

Le cycle comprend 6 à 10 séances avec une phase de découverte, et une évaluation terminale.

Le cycle de golf scolaire doit se faire sur place, au sein de l'établissement, animé par l'enseignant (Professeur des écoles en primaire et Professeur d'EPS en secondaire).

Cycle 2 : le cycle scolaire doit se dérouler sur un terrain herbeux ou synthétique dans l'établissement. En cas d'impossibilité, il peut se faire dans un gymnase ou cour d'école, avec du matériel adapté

Cycle 3 et cycle 4 : le cycle scolaire doit se dérouler sur une zone herbeuse ou synthétique dans ou tout à côté de l'école ou du collège. Le cycle peut se dérouler dans un club de golf si celui-ci est volontaire pour l'accueillir et que les problèmes de transport sont solutionnés par l'établissement scolaire. Le CD ne doit pas participer au financement d'un cycle scolaire qui se déroulerait à l'extérieur de l'établissement.

Utilisation et gestion du matériel de golf scolaire

Le matériel utilisé lors des cycles de golf est adapté à l'âge des enfants et à la surface sur lequel il sera utilisé (zone herbeuse/golf/ gymnase ou cour d'école).

Les fiches d'information et les bons de commande du matériel de golf scolaire sont disponibles sur l'extranet fédéral. Le matériel proposé diffère selon les cycles et permet de mettre en place les jeux éducatifs proposés dans les livrets « golf en cycle 3 » et « le p'tit golf au collège ».

Le CD golf, au travers de son référent scolaire départemental, organise la mise à disposition des sacs pédagogiques dans les écoles ou en confie la gestion au CPC/CPD, délégué USEP ou UGSEL du territoire. Les comités départementaux USEP et UGSEL peuvent aussi parfois acheter du matériel qu'ils mettent à la disposition de leurs écoles adhérentes.

Les outils pédagogiques

Le Golf en cycle 3 : Adapté et conçu par un groupe de travail composé conjointement de conseillers techniques de la fédération et de conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale. Il répond parfaitement aux exigences et aux programmes éducatifs de l'Éducation Nationale en matière d'EPS, particulièrement sur le cycle 3 (CM1/CM2/6^e).

Le P'tit Golf au collège : Adapté conçu par un groupe de travail composé conjointement de conseillers techniques de la fédération et de professeurs d'EPS. Il permet aux professeurs en charge de l'EPS de mettre en place des cycles d'apprentissage et des processus d'évaluation pour le cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e) et le cycle 3 pour la 6^e.

L'idée sur ce cycle d'apprentissage est de faire évoluer le niveau d'exigence à travers l'évolution de la balle :

- Grosse balle mousse en 6^e,
- Petite balle mousse en 5^e,
- Balle 30% en 3^e.

L'alternance avec des séances sur un golf (jeu sur de véritables greens) est également recommandée.

En complément du cycle de golf scolaire en EPS, les classes du cycle 3 ont la possibilité d'utiliser « Mon Carnet de golf ».

Mon carnet de golf

Outil pluridisciplinaire articulé autour des programmes de l'Éducation Nationale, il a été créé à l'initiative de la CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines) dans la cadre de l'accueil de la Ryder Cup. Son écriture a été l'œuvre conjointe de professionnels du monde éducatif de la CASQY, de l'Éducation Nationale et du milieu du golf.

Il permet de découvrir le golf de manière ludique et originale à travers les différentes matières enseignées à l'école (sciences, anglais, mathématiques, histoire, etc...)

Une nouvelle version orientée vers les jeux Olympiques 2024 devrait être proposée à la rentrée 2020. Elle intégrera aussi une nouvelle partie destinée à sensibiliser les enfants à l'environnement.

Il est composé d'un livret enseignant et d'un livret élèves.

« Mon carnet de golf » s'adresse aux classes de cycle 3 engagées dans un cycle de golf scolaire en EPS.

Les commandes doivent impérativement passer par les CD de golf et doivent être adressées à Pascale Soncourt (pasccale.soncourt@ffgolf.org)

Évaluation terminale (ou séance de fin de cycle)

Elle permet de mesurer les acquis en fin de cycle. Elle peut se dérouler au sein de l'établissement mais idéalement, il faudrait qu'elle se déroule sur un golf d'accueil. Elle se déroule différemment selon les cycles.

Cycle 2 : c'est « le Dagobert » qui est généralement retenu comme situation de référence et utilisée en fin de cycle lors de l'évaluation terminale. Cette évaluation ne nécessite pas d'aménagement spécifique type parcours (départ, fairway, green). Il suffit d'un espace, herbeux si possible.

Si la classe fait son évaluation terminale sur un golf, elle peut être suivie d'une phase de réinvestissement avec jeu sur un parcours (Pitch and putt, parcours école ou parcours aménagé...). C'est un vrai plus pour que les enfants découvrent le plaisir du jeu en situation.

Cycle 3 et cycle 4 : idéalement, l'évaluation terminale en cycle 3 et cycle 4 doit se dérouler sur un petit parcours ou des trous d'entraînement d'une structure golfique. Si ce n'est pas possible, elle se déroulera sur un espace herbeux aménagé de façon à bien visualiser l'aire de départ, le fairway, le rough et le green. Malgré tout, si cette évaluation ne peut pas se dérouler sur un vrai parcours ou un espace herbeux aménagé, le « Dagobert » peut, comme en cycle 2, servir de situation d'évaluation terminale.

Dans tous les cas, cette évaluation se fait avec le matériel qui a été utilisé lors du cycle scolaire. Pour le matériel spécifique Golf Scolaire se référer au lien : <https://www.ffgolf.org/Jouer/Jeunes/Documentation-et-supports-golf-scolaire> .

Evaluation terminale : le rôle du référent scolaire départemental

Il identifie les clubs qui sont intéressés pour intégrer des enfants venant du golf scolaire à leur école de golf et oriente ensuite les classes qui souhaitent faire leur séance de fin de cycle vers les golfs les plus proches.

Il négocie avec le club d'accueil le coût de la séance. Il identifie les freins possibles au déplacement dans un golf et voit avec son président quelles sont les aides financières qu'il est possible d'apporter à la classe pour lui permettre de se déplacer sur le golf.

Il diffuse aux clubs recevant des scolaires le document élaboré par la ffgolf «du golf scolaire à l'école de golf : la passerelle en club ».

Il vérifie que le club a bien commandé sur l'Extranet tous les documents recommandés dans « l'action passerelle » et qui devront être remis aux enfants à la fin de la séance passée sur le golf :

- *Le journal 4 pages « LE GOLF, je découvre un sport »,*
- *Une « invitation à revenir au golf hors temps scolaire » qui peut être écrite sur l'emplacement dédié de la brochure « je découvre le golf » ou faire l'objet d'un flyer séparé,*
- *Le formulaire d'autorisation parentale de « délivrance d'une licence gratuite » que le club aura au préalable imprimé en nombre suffisant.*

Le référent scolaire départemental doit se charger de commander les diplômes « drapeau vert » pour les enfants qui ont fait leur évaluation terminale. En effet, les clubs n'ont pas accès à la commande des diplômes drapeaux verts destinés aux scolaires.

4. Rencontres inter écoles ou interclasses

Une fois le cycle scolaire terminé (6/10 séances + évaluation) et pour inciter au passage du « golf à l'école » vers « l'école de golf », il est prépondérant, même pour les classes étant déjà venues sur un golf, de proposer une rencontre inter-écoles ou inter classes. Elle peut se dérouler sur une demi-journée ou une journée complète. Elle permet de mettre les Jeunes en situation de jeu réel et de parfaitement finaliser l'approche « découverte, formation et pratique ».

Les rencontres doivent se faire théoriquement sur un golf et doit être organisé en se référant aux conventions nationales signées avec l'EN, l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL et la FFGOLF et pouvant se décliner au niveau départemental.

Rôle du référent scolaire départemental

Il contacte et propose aux référents UNSS, USEP et UGSEL du département d'organiser une rencontre. Il se met en relation avec le club et son professeur pour en définir les modalités et l'organisation.

Il s'assure que les clubs recevant des rencontres inter-écoles et interclasses ont bien eu connaissance du document élaboré par la ffgolf « du golf scolaire à l'école de golf : la passerelle en club ». Il vérifie que le club a bien commandé sur l'Extranet tous les documents recommandés qui devront être remis aux enfants à la fin de la séance passée sur le golf (si les enfants ne les ont pas déjà eus auparavant).

5. La passerelle en club

Définition : Ce sont tous les moyens qu'un club va mettre en place pour inciter un jeune venu dans sa structure dans le cadre d'une pratique scolaire à passer à une pratique en club dans une école de golf.

Cette transition commence par une invitation offerte au jeune à revenir « hors temps scolaire » dans la structure. Une fois sur place, le club aura toute possibilité de lui donner envie de s'inscrire à l'école de golf (offre tarifaire, possibilité de découvrir gratuitement sur quelques séances avant de formaliser son inscription...). Pour inciter l'enfant à revenir au club, il est prévu d'offrir aux enfants une licence ffgolf qu'ils devront venir chercher dans le club où ils ont fait leur séance de fin de cycle ou une rencontre inter écoles. (En attente des développements informatiques nécessaires)

Tous ces moyens sont décrits dans le document produit par la ffgolf « du golf scolaire à l'école de golf : la passerelle en club » et dont l'élément principal est l'opportunité qui doit être offerte à chaque scolaire venu au club avec sa classe de revenir au club dans un cadre « hors golf scolaire ».

Rôle du référent scolaire départemental

Il identifie les clubs qui désirent recevoir des classes et vérifie que le club souhaite intégrer des jeunes à son école de golf.

Il aide le club dans ses démarches en s'assurant qu'il a bien reçu le document fédéral « du golf scolaire à l'école de golf : la passerelle en club » et l'aide, si besoin, à commander les documents à remettre aux enfants.

Il vérifie que le club a bien prévu de proposer au jeune une invitation à revenir « hors temps scolaire »

Il encourage le club à préparer une offre commerciale qui pourra être proposée au jeune qui reviendra au club « hors temps scolaire ».

PARTIE 2 : L'activité golf dans le temps péri/extra-scolaire

L'activité golf dans le temps péri/extra-scolaire est souvent le fait d'un professeur d'EPS motivé et golfeur. Cette pratique n'existe que dans le secondaire.

Le golf peut se pratiquer :

- Soit dans le **temps périscolaire** : temps qui se situe juste avant ou après les activités programmées dans le temps scolaire. Exemple : entre midi et 14h, de 16h à 18h. Ce temps de pratique concerne presque exclusivement le golf pratiqué dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire (SSS).
- Soit **dans le temps extrascolaire** : ce temps s'entend pendant les congés scolaires, les week-ends, le mercredi en Association Sportive d'établissements (UNSS, UGSEL).

1. Organisation de l'activité dans le temps extrascolaire

La finalité de la pratique en AS d'établissements est sportive à savoir participation aux Championnats départementaux, académiques, inters académiques et Championnat de France.

Les éventuelles aides / formations octroyées par les Ligues et les Comités départementaux sont conditionnées par l'engagement des AS scolaires sur ces actions.

Les établissements secondaires ont tous l'obligation de constituer une Association Sportive qui est affiliée à l'UNSS ou l'UGSEL (les établissements privés peuvent être affiliés aux 2 fédérations) mais toutes n'ont pas de section golf. La création et le fonctionnement d'une section golf dépend des professeurs d'EPS de l'établissement.

En effet, dans le secondaire, le professeur d'EPS doit consacrer un certain nombre d'heures à l'animation de l'AS de l'établissement. Il choisit, en fonction de ses affinités, de consacrer ses heures à un sport ou un autre.

Les élèves ne peuvent donc choisir l'activité golf que si elle est proposée au sein de l'établissement.

Cette pratique en AS est un choix libre et volontaire de l'élève qui doit alors être licencié de l'AS de son établissement (UNSS ou UGSEL). C'est dans ce cadre de pratique que l'élève apprend les missions de jeune Officiel mais développe aussi sa propre pratique personnelle encadrée par le Professeur d'EPS (qui peut ponctuellement faire appel à un intervenant extérieur).

Cette pratique se fait généralement sur un golf avec lequel le professeur a signé une convention définissant les conditions : prêt/tarif des sceaux balles/ accès au parcours gratuit ou payant, condition d'intervention d'un pro sur certaines séances...

Dans certaines régions où l'accès aux parcours est compliqué, l'UNSS a mis en place l'opération « Libère ton golf » qui permet de créer une animation autour d'une pratique golf sur un terrain herbeux hors structure.

Ces rencontres « hors structure » sont proposées à toutes les AS d'établissement, qu'elles aient l'habitude de s'entraîner en ou hors structure, mais aussi aux professeurs d'EPS qui souhaiteraient ainsi clôturer un cycle de golf solaire. Dans ce dernier cas, les jeunes devront avoir adhéré à l'AS de leur établissement.

À l'heure actuelle, ces nouvelles formes de rencontres sont testées localement.

GOLF SCOLAIRE DEVELOPPEMENT UNSS

« Libère ton golf »

Définition : jeu de golf accessible à tous se déroulant sur toutes surfaces herbeuses tondu ras délimitées (terrains de sport, jardins publics, pelouses intra-muros...).

Une seule règle : je joue la balle où elle se trouve, ou je la place à une longueur de club avec un coup de pénalité

Forme de jeu : greensome, match play ou greensome avec nombre de coups limité (strokeford) par équipes de 2 joueurs (mixité possible).

Composition du parcours : trous de longueur différente, comprise entre 20 à 80 m. La cible est définie par une longueur d'environ 1m autour du drapeau.

Matériel autorisé : conforme au kit p'tit golf fédéral (bois, hybrides, balles de mousse en collège, balles 30 % en lycée). Des kits peuvent être disponibles auprès des Comités départementaux et des Liges de golf.

Ressource : Le P'tit Golf au collège

2. Formation des professeurs d'EPS et communication

Les Liges ou les Comités départementaux peuvent mettre en place, s'ils le souhaitent, une formation pour les professeurs d'EPS en charge de l'activité golf au sein de l'AS d'établissement.

Ces demandes de formation sont aussi souvent relayées par les deux fédérations sportives du secondaire, l'UNSS et l'UGSEL mais assez peu souvent mises en place car le professeur à la tête de la section golf est souvent golfeur lui-même.

En revanche, rien n'empêche le professeur d'EPS de négocier pour ses élèves une intervention par l'enseignant de golf de la structure dans laquelle ils se rendent pour l'activité.

3. La finalité de la pratique du golf en Association Sportive d'établissement : les championnats de France scolaires et universitaires

Les Championnats de France collèges / lycées

Ces championnats concernent les jeunes qui pratiquent le golf dans le cadre d'une AS d'établissement dans le temps extra-scolaire, pas dans le cadre d'un cycle de golf scolaire durant le temps d'EPS au collège ou au lycée.

Si une AS d'établissement souhaite participer aux Championnats de France par équipe UNSS ou UGSEL, elle doit d'abord passer par des qualifications au niveau académique.

Le professeur d'EPS en charge de la section golf de l'AS d'établissement doit inscrire son équipe auprès de la direction régionale de l'UNSS / UGSEL pour disputer les qualifications académiques ou inter académiques. Des quotas par académie/inter-académie permettent aux meilleures équipes de se qualifier pour le Championnat de France.

À noter que les élèves inscrits dans une Section Sportive Scolaire (SSS) ne peuvent pas participer aux Championnats de France par équipe dans la catégorie « équipe d'établissement ».

Le professeur d'EPS en charge de l'activité peut demander une licence scolaire gratuite pour les jeunes qui ont participé, durant l'année en cours, à au moins une compétition officielle UNSS ou UGSEL de quelque niveau que ce soit. (cf lexique : licence scolaire gratuite).

Championnat de France UNSS Collèges

	COLLÈGES D'ETABL.	COLLÈGES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1 ^{er} janvier n	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE		1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au Championnat de France UNSS. À noter que les nouvelles règles ffgolf 2019 seront applicables pour les CF 2019
JEUNE COACH		1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique
RÈGLEMENT FORMULE DE COMPÉTITION	UNSS Pour les rencontres de départementale à Académique, la formule est obligatoirement greensome strokeford* avec 9 trous minimum en collèges. Sur un parcours type* drapeaux. Pour le Championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur.	UNSS L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le Championnat de France Sur un parcours type* drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION NOMBRE D'ÉQUIPES	Championnat Académique	Championnat Inter-Académique Les qualifications au Championnat de France se feront sur la base de : - 16 équipes collèges Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges

Championnat de France UNSS Lycées

	LYCÉES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueuses/joueurs ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1 ^{er} janvier n	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE		1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au Championnat de France UNSS. À noter que les nouvelles règles ffgolf 2019 seront applicables pour les CF 2019.
JEUNE COACH		1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique UNSS

RÈGLEMENT FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de départementales à inter académiques, la formule est obligatoirement greensome strokeford* avec 9 trous minimum en collèges et si possible 18 trous en lycées. Parcours type* drapeaux. Pour le Championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur boucle de 9 trous. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur.	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le Championnat de France Sur un parcours type* drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION NOMBRE D'EQUIPES	Championnat d'Académie Quota selon niveau et nombre de participants au championnat d'académie	Championnat d'Inter-Académie Quota selon niveau et nombre de participants au championnat d'académie
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées

Championnat de France « sport partagé »

Le **Sport Partagé** au sein de l'UNSS se joue en équipes mixtes composées d'un élève en situation de handicap et d'un élève valide. La formule de jeu est le foursome match play. .

Il existe deux Championnats de France « **Sport Partagé** » : **CF Sport Partagé Collège** et **CF Sport Partagé Lycée**. Ils se déroulent en même temps et sur le même lieu que les autres Championnats de France Collège ou Lycée.

8 équipes maximum se disputeront le titre de Champion de France UNSS GOLF Sport Partagé Collège et celui de Champion de France UNSS GOLF Sport Partagé Lycée.

Tous les élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS, sont autorisés à participer en équipe Sport Partagé sur présentation de l'**attestation MDPH/MDA obligatoire lors de l'accueil du Championnat de France**. Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe Sport Partagé.

En début de Championnat de France, des tests pourront être organisés afin d'établir des compensations éventuellement nécessaires pour rendre ce championnat équitable pour tous. (cf annexe 6).

Lors de ces championnats, une équipe Sport Partagé peut être constituée par :

- Une seule AS d'établissement. Exemple : une équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA* « enseignement adapté ».
- Par deux structures (Éducation Nationale et structure spécialisée) à condition de présenter la convention type téléchargeable via le site web de l'UNSS.

Il n'y a pas de qualifications Académiques ou inter-académies pour le Sport Partagé (tant que le nombre d'équipes au niveau national sera inférieur à 8). Les équipes s'inscrivent directement au Championnat de France. Aucun critère de niveau. Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter le référent national Sport Partagé de la ffgolf, Aurélien LACOUR : aurelien.lacour@ffgolf.org

Championnat de France UGSEL Collèges et lycées

Il existe un championnat **Élite** et un championnat **Promotionnel**. (Non classés et index > à 45)

Equipes : 4 joueurs et 1 officiel qui peut être joueur

Comme pour l'UNSS, les jeunes officiels nationaux reçoivent le diplôme fédéral OEC.

Il existe un document UGSEL pour la formation des jeunes officiels (voir sur le site de l'UGSEL).

Evolution 2021 : jusqu'à la promotion Bac 2020 incluse, les podiums en Championnat UGSEL ou en Championnat de France UNSS lycée permettaient d'obtenir la note de 16/20 en option golf. Avec la réforme du bac, les podiums ne pourront plus compter pour le bac. Une recherche de valorisation de ces titres est en cours sur parcours sup.

Le Championnat de France Universitaire

Sur le principe, le Championnat de France Universitaire pourrait être une finalité pour les jeunes qui pratiquent le golf dans le cadre de leur Association Sportive universitaire mais, dans les écoles et les universités, peu de service des sports proposent l'activité golf.

Dans les faits, et parce que les inscriptions se font individuellement, la plupart des jeunes qui participent au Championnat de France FFSU ne sont pas rattachés au service des sports de leur école/université. En revanche, pour s'inscrire aux qualifications (ou directement au Championnat de France pour les meilleurs du mérite amateur français), ils doivent impérativement avoir la licence FFSU et la licence ffgolf.

Il est réservé aux étudiants et organisé par la FFSU, en lien avec la Fédération française de golf.

Le championnat universitaire de golf est un championnat **individuel** avec un classement par équipe.

équipe : 3 ou 4 joueurs issus de la même université ou de la même école supérieure. Mixité possible.

3 titres décernés : Championne de France individuel Dames, Champion de France Individuel Messieurs et Champion de France par équipe d'AS (Cumul des 3 meilleurs scores de l'équipe par tour)

Conditions : étudiant + licence ffgolf + licence FFSU obligatoires.

Etudiants : français effectuant ses études à l'étranger ou étrangers effectuant ses études en France.

2 modes de qualification :

- Qualifications par les championnats d'académie, de région ou de conférence. Inscription auprès de la Ligue régionale Universitaire. Qualification obligatoire sauf demandes exceptionnelles. Quota par conférence. Confirmation individuelle de participation auprès du comité d'organisation.
- Qualification hors quota par la place au mérite amateur français. Inscription obligatoire individuellement sur le site de la ffgolf et confirmation individuelle de participation auprès du comité d'organisation.

Épreuve comptant au mérite mateur français (catégorie 6 prédéterminée)

Détail et règlement sur le site de la FFSU et de la Fédération française de golf.

PARTIE 3 : Rôle de la ffgolf et des organes déconcentrés (Liges et CD)

ffgolf : « Groupe Projet Jeunes »

Il est composé d'élus et de personnels techniques (salariés et/ou conseillers techniques). Un chef de projet, cadre technique, assure le pilotage opérationnel de ce groupe projet et travaille en collaboration avec un élu de référence qui en assure la représentation politique.

Son rôle est de mettre en œuvre la stratégie fédérale validée en Commission Sportive Nationale Stratégique au travers d'un plan d'actions, déclinable en région ou département, jusqu'aux clubs.

Liges

Chaque Ligue désigne un responsable du golf scolaire qui a pour rôle principal de coordonner les actions en direction du golf scolaire. Il anime un groupe de référents départementaux et participe aux Commissions Mixtes organisées dans son ressort territorial. Il est présent aux réunions nationales organisées autour du golf scolaire par le groupe jeunes afin de recevoir les orientations et de faire un point sur les actions menées.

Comités départementaux

Chaque comité départemental désigne un référent départemental qui sera responsable de mettre en œuvre des actions sur son département, avec le soutien de la Ligue.

Le référent départemental est l'interlocuteur privilégié avec le milieu scolaire mais aussi avec les écoles de golf pour la mise en œuvre d'actions structurantes

Fiche de mission et actions principales du Responsable golf scolaire de Ligue

Mission

Mise en dynamique cohérente des Comités départementaux autour du projet « le développement du golf scolaire ».

Ces missions concernent une action de bénévolat, il n'est donc pas possible d'y attribuer un temps précis. Néanmoins, ces missions demandent différentes formes d'action et d'engagement :

Profil : Réunions nationales, de ligue et de département (une à deux par an)

Organisation et suivi de la formation des enseignants scolaires

Suivi des Actions Départementales : mise en œuvre politique en direction du milieu scolaire fédérale

Actions principales

S'informer sur :

- L'organisation fédérale du golf scolaire (objectifs, rôles des intervenants au niveau fédéral, régional et départemental).
- La feuille de route fédérale du golf scolaire.

Identifier les interlocuteurs « Golf Scolaire » au sein de chaque département :

- Référent scolaire du Comité départemental.
- Conseiller Pédagogique Départemental (CPD). Nombre de circonscriptions par département et contacts CPC
- Correspondants UNSS, UGSEL, USEP du département / cadre technique fédéral ou régional.
- Qui sont les formateurs (CTR/CTN, pro de CD, CPD ?).

Lister et prendre contact avec les décideurs/partenaires régionaux concernés par le projet golf scolaire : rectorat, régionaux du golf scolaire (DRUNSS, CRUSEP, Délégué régional UGSEL...) et assister aux CMR.

Créer une Commission scolaire de Ligue : référent(s) scolaire(s) Ligue et référents CD) pour élaborer un plan de développement pour les olympiades.

- Informer et former les référents scolaires départementaux.
- Répertoire les conventions existantes et les modalités de suivi...
- Élaborer un plan de développement du golf scolaire avec le référent départemental.
- Si un cadre technique ne peut assurer les formations, organiser la formation des formateurs.

Animer la commission scolaire, en accompagnant les référents départementaux :

- Réunir annuellement les référents scolaires des CD et faire un bilan sur les actions menées et les projets (y compris le déploiement de « Mon Carnet de Golf »).
- Faire un point sur la signature des conventions et la rédaction des avenants annuels.
- Identifier les points de blocage.
- Valoriser le travail réalisé dans les Comités départementaux
- Accompagner les CD dans leur recherche de financement.
- Accompagner prioritairement les CD n'ayant pas initié de projet.

Participer à des Commissions Mixtes Régionales (UNSS, UGSEL...)

Fiche de mission et actions principales du Référent golf scolaire départemental

Missions

Cœuvrer conjointement avec le Conseiller Technique et le responsable Golf Scolaire de la Ligue à la déclinaison de la politique fédérale en direction du golf scolaire.

Ces missions concernent une action de bénévolat, il n'est donc pas possible d'y attribuer un temps précis. Néanmoins, ces missions demandent différentes formes d'action et d'engagement.

Profil

Réunions de Ligue et de département (une à deux par an).

Organisation et suivi de la formation des enseignants scolaires.

Actions Départementales : mise en œuvre politique en direction du milieu scolaire fédérale.

Actions principales

S'informer sur :

- L'organisation fédérale du golf scolaire (objectifs, rôles des intervenants au niveau fédéral, régional et départemental).
- La feuille de route fédérale du golf scolaire.

Recenser :

- Les clubs accueillants ou en capacité d'accueillir du public scolaire et qui souhaitent intégrer des jeunes à leur école de golf.
- Les pros qui souhaitent travailler avec des scolaires et recenser ceux qui travaillent déjà avec des scolaires.
- Les établissements potentiels qui souhaiteraient démarrer une pratique du golf en milieu scolaire et ceux qui pratiquent déjà du golf en milieu scolaire sans être identifiés.

Établir des contacts et assurer un suivi des conventions avec :

- Les DDSEN.
- Les fédérations de sport scolaires (primaires) USEP (public) UGSEL (privé), et secondaire UNSS et UGSEL.

Mettre en place le projet départemental du golf scolaire :

- Co-organiser la formation des encadrants avec les partenaires et la Ligue.
- Assister les partenaires dans la mise en place des projets pédagogiques golf scolaire et l'organisation des rencontres inter école et inter classes.
- Assister les clubs lors de l'accueil des scolaires et les aide à mettre en place les éléments de la passerelle.

Synthèse du fonctionnement fédéral concernant le golf scolaire

	Primaire : Temps scolaire (EPS)	Primaire : Temps périscolaire (USEP / UGSEL)
Niveau national	Convention de partenariat avec éducation nationale, ministère des ports et fédérations sportives scolaires Participation aux Commissions Mixtes Nationales (CMN) USEP et UGSEL Animation du réseau des référents scolaires de ligue	Convention ffgolf/USEP et ffgolf /UGSEL de partenariat Participation aux Commissions Mixtes Nationales (CMN) USEP et UGSEL
Niveau régional	Aide aux Comités Départementaux à fonctionner via les PAA et projets des CD Animation de l'équipe des référents scolaires CD	Aide aux Comités Départementaux à fonctionner via les PAA et projets des CD Animation de l'équipe des référents scolaires CD
Niveau départemental	1- Convention Comités Départementaux/ Inspections académiques pour une possible utilisation du golf comme support éducatif à l'école. <i>(une soixantaine de départements a déjà signé une convention)</i> 2- Proposition de formations des Professeurs des écoles par un entraîneur départemental : formation au jeu et formation à la pédagogie (via le « p'tit golf à l'école ») 3- Mise à disposition de sacs pédagogiques golf scolaire auprès des écoles et/ou collectivités 4- Facilitation de l'accueil des écoles dans les golfs via relationnel et/ou aides financières en fonction des moyens et des besoins 5- Aide à l'organisation de la « Passerelle » Ecole primaire/ EdG.	1- Convention CD/USEP ou UGSEL afin de proposer le golf comme activité au sein de l'AS de l'école (souvent mercredi après-midi) 2- Proposition de formation des éducateurs intervenants à l'USEP / UGSEL (idem formation prof des écoles : rôle éducatif + début pratique sportive) 3- Mise à disposition de sacs pédagogiques (clubs + balles + accessoires) auprès des AS des écoles 4- Facilitation de l'accueil des AS USEP / UGSEL dans les golfs via relationnel et/ou aides financières en fonction des moyens et des besoins 5- Organisation d'une rencontre départementale USEP / UGSEL (rencontre de toutes les AS USEP du département qui font golf) 6- Aide à l'organisation de la « Passerelle » USEP ou UGSEL/ EdG.
Niveau local	1- Mise en place de séances de golf par les profs des écoles au sein de l'école ou sur terrain municipaux <i>(8 à 10 séances sur 1 trimestre)</i> 2- Accueil des classes dans les clubs (lors de la dernière séance du cycle scolaire) 3- Organisation d'une journée extrascolaire pour faciliter la « Passerelle » école/EdG (implication du club et de l'entraîneur de club).	1- Proposition et encadrement de l'activité par les éducateurs USEP ou de l'UGSEL 2- Pratique de l'activité sur l'année sur terrain municipal ou dans un golf en fonction des possibilités 3- Participation à la rencontre départementale USEP ou UGSEL 4- Organisation d'une journée « Passerelle » USEP ou UGSEL /EdG par le club qui a accueilli l'USEP ou l'UGSEL sur l'année

Synthèse du fonctionnement fédéral concernant le golf scolaire

	Secondaire (Collèges Lycées) : Temps scolaire (EPS)	Secondaire (Collèges – Lycées) : Temps périscolaire (UNSS et UGSEL)
Niveau national	Le golf n'est plus dans la liste des activités proposées au Bac	Convention ffgolf/UNSS de partenariat Convention ffgolf/UGSEL de partenariat Participation aux Commissions Mixtes Nationales UNSS, UGSEL et FFSU pour élaborer les règlements de compétitions et programmes annuels
Niveau régional	Possibilité de demande pour que le golf puisse être intégré au Bac en activité optionnelle	Participation à la Commission Mixte Régionale (Ligue + DR UNSS + profs EPS) pour élaborer le calendrier régional et communiquer sur le programme annuel. Idem UGSEL si représentation régionale.
Niveau départemental	1- Activité optionnelle qui peut être acceptée dans un ou plusieurs établissements : décision du recteur	1- Proposition de formation des Professeurs d'EPS (pédagogie + jeu) via le P'tit golf au collège 2- Aide à l'accueil de l'UNSS / UGSEL dans les golfs 3- Soutien à la pratique de l'activité en fonction des besoins et des moyens : incitation à la Passerelle en club et la prise de licence ffgolf pour l'obtention d'un classement.
Niveau local		1- Encadrement de l'activité au sein d'un golf par le prof d'EPS : 2- Apprentissage du jeu de golf, des règles et de l'organisation de l'activité (formation de Jeunes Officiels) 3- Participation aux Championnats départementaux, académiques, inter académiques et nationaux UNSS + validation du niveau des JO (district, départemental, académique...)

ANNEXES

Liste des référents scolaires de Ligue
--

LIGUE	NOM	PRÉNOM	MAIL
AURA	ROYER	Chantal	Cantalou01@gmail.com
HAUTS de France	LEBOISNE	Jean Luc	jleboisne@orange.fr
Pays de Loire	MARTIN	Bernard	Bernard.martin1344.bm@gmail.com
GRAND EST	DOUVIER	Jean-Yves	Jean-yves.douvier@wanadoo.fr
Ile de France	L E COZ	Philippe	plecozidf@gmail.com
PARIS	BRUN	Gilles	gillebrun@orange.fr
PACA	FOURET	Alain	Fouret.alain@neuf.fr
NORMANDIE	SIRAT	Aline	Aline.sirat@orange.fr
Centre val de Loire	EBALLARD	Jean Claude	scolaire@golf-centre.fr
OCCITANIE	DREUX	Michel	Michel.dreux3@wanadoo.fr
Nouvelle Aquitaine	CHARPIAT (UNSS)	Alain	charpscheyenne@gmail.com
Nouvelle Aquitaine	CABANNES	Marcel	Marcel.cabannes@wanadoo.fr
Bourgogne FC	GEHRART	Emmanuelle	emmanuelle.gerhart@gmail.com
BRETAGNE	LEFEUVRE	Michèle	golfcd35@gmail.com

Liste Sections Sportives Scolaires (SSS) - Année scolaire 2019/2020

Extrait Opus UNSS 26/11/2019

Type étab	Nom de l'établissement	CP	Ville de l'établissement	Département de l'établissement	public / privé	Total élèves SSS
COL	LES SAULES	78280	GUYANCOURT	Yvelines	Public	10
COL	LES PRES	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Yvelines	Public	4
COL	LOUIS PASTEUR	78200	MANTES LA JOLIE	Yvelines	Public	16
COL	JEANNE D'ARC	81200	MAZAMET	Tarn	Privé	0
LA	LEGTA FONLABOUR	81000	ALBI	Tarn	Public	0
LYC	JEANNE D'ARC	81200	MAZAMET	Tarn	Privé	8
COL	PEYRAMALE SAINT JOSEPH	65100	LOURDES	Hautes Pyrénées	Privé	14
LP	GALLIENI	31100	TOULOUSE	Haute Garonne	Public	0
COL	VASCONIE	32170	MIELAN	Gers	Public	26
COL	BARBEY D'AUREVILLY	76000	ROUEN	Seine Maritime	Public	0
COL	ROGER SALENGRO	8000	CHARLEVILLE-MEZIERES	Ardennes	Public	23
COL	JEAN MOULIN	86000	POITIERS	Vienne	Public	16
COL	ROGER THABAULT	79310	MAZIERES EN GATINE	Deux Sèvres	Public	18
COL	SAMUEL DUMENIEU	17130	MONTENDRE	Charente Maritime	Public	7
COL	LOUIS PASTEUR	41160	MOREE	Loir et Cher	Public	0
COL	DE L'ESTEREL	83700	ST RAPHAEL	Var	Public	7
COL	L'EGANAUDE	6900	SOPHIA-ANTIPOLIS	Alpes Maritimes	Public	2
COL	PAYS BLANC	44350	GUERANDE	Loire Atlantique	Public	15
COL	ARSENAL	57000	METZ	Moselle	Public	0
COL	LOUIS PASTEUR	57380	FAULQUEMONT	Moselle	Public	16
COL	LA CROIX	55000	BAR-LE-DUC	Meuse	Privé	12
COL	SUZANNE ROUSSE CESAIRE (ex Trois Ilets)	97229	TROIS ILETS	Martinique	Public	14
COL	OCTAVE GACHON	23140	PARSAC	Creuse	Public	14
COL	LA TRIOUZOUNE	19160	NEUVIC	Corrèze	Public	9
COL	AMEDEE BISCH	19190	BEYNAT	Corrèze	Public	16
LA	HENRI QUEUILLE	19160	NEUVIC	Corrèze	Public	8
COL	ALBERT CAMUS	62380	LUMBRES	Pas de Calais	Public	0
COL	EUGENE THOMAS	59530	LE QUESNOY	Nord	Public	42
LYC	LYCEE FRANCAIS DE CHICAGO	IL 60640	CHICAGO	International	Public	0
COL	ALEXANDRE MACAL	97118	SAINT FRANCOIS	Guadeloupe	Public	9
COL	GUENETTE	97160	LE MOULE	Guadeloupe	Public	7
LPO	EMILAND GAUTHEY	71100	CHALON SUR SAONE	Saone et Loire	Public	4
COL	DENECOURT	77590	BOIS LE ROI	Seine et Marne	Public	17
LPO	PAUL CONSTANS	3100	MONTLUCON	Allier	Public	5
COL	ROGER MARTIN DU GARD	61130	BELLEME	Orne	Public	20
COL	LES EMBRUNS	50230	AGON-COUTAINVILLE	Manche	Public	25
COL	MARIE-JOSEPH	14360	TROUVILLE-SUR-MER	Calvados	Privé	0
COL	IMMACULEE CONCEPTION	64200	BIARRITZ	Pyrénées Atlantiques	Privé	4
COL	SAINT BERNARD	64100	BAYONNE	Pyrénées Atlantiques	Privé	0
COL	JEAN MOULIN	47200	MARMANDE	Lot et Garonne	Public	1
COL	JEAN ROSTAND	40130	CAPBRETON	Landes	Public	6
COL	DE LACANAU	33680	LACANAU	Gironde	Public	5
COL	TOULOUSE LAUTREC	33210	LANGON	Gironde	Public	14
COL	DES VILLANELLES	25680	ROUGEMONT	Doubs Sud	Public	15

Pour les établissements privés, ne figurent que les SSS existant dans les établissements adhérents à l'UNSS

Si l'établissement privé est adhérent à l'UGSEL, il est possible de connaître l'existence d'une SSS soit auprès de l'UGSEL, soit auprès de l'académie de référence.

LEXIQUE

Agrément des intervenants

La procédure d'agrément est fonction du statut de l'intervenant. De manière générale, l'agrément est réputé obtenu dès lors que l'intervenant est un fonctionnaire agissant dans le cadre de son statut (professeur des écoles, professeur certifié ou agrégé d'EPS, éducateur territorial des activités physiques et sportives, conseiller territorial des activités physiques et sportives), ou un professionnel titulaire d'une carte professionnelle délivrée par les services de la direction départementale de la cohésion sociale/de la protection des populations.

ANS (Agence Nationale du Sport)

L'ANS a remplacé le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

L'ambition à l'origine de la création de l'Agence est de rassembler l'ensemble des parties prenantes du monde du sport. Elle permet à ses membres (État, mouvement sportif, collectivités et monde économique) de décider et de proposer des orientations du sport en France.

L'Agence porte une double mission d'intérêt national. D'une part, elle est en charge de la haute performance, elle doit servir à la réussite de nos athlètes lors des grandes compétitions internationales et ainsi contribuer au rayonnement de notre pays. D'autre part, elle doit encourager le développement de la pratique sportive pour toutes et tous, sur tout le territoire, en particulier pour les publics les plus en difficultés ou les plus éloignés de la pratique ou pour les territoires carencés.

L'Agence a expérimenté en 2019 la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux qui consistent à donner aux fédérations la possibilité de décliner leur plan de développement fédéral au plan territorial, qui permettent de soutenir la pratique sportive en région, département et dans les associations.

AS d'établissement (Association Sportive d'Établissement)

Chaque établissement secondaire a l'obligation de constituer une association sportive qui est affiliée à l'UNSS ou à l'UGSEL. Le Président est obligatoirement le chef d'établissement, le secrétaire ou un prof d'EPS. Le bureau comprend des élèves et des représentants des parents d'élèves.

C'est toujours une association multisport. Dans le cadre de la pratique du golf en AS d'établissement, les collégiens et les lycéens ont juste besoin d'adhérer à l'AS de leur établissement, ils n'ont pas l'obligation d'être licencié à la ffgolf.

En revanche, la ffgolf propose aux collégiens et aux lycéens une licence scolaire gratuite (lien 4) dès lors qu'ils ont participé, durant l'année scolaire en cours, à au moins une compétition UNSS ou UGSEL golf officielle de quelque niveau que ce soit.

CMN (Commission Mixte Nationale)

La ffgolf et les fédérations scolaires créent des Commissions Mixtes dans lesquelles siègent les membres désignés de la ffgolf et des fédérations de sport scolaires. Ces commissions sont des organes de conception, de proposition, et de mise en œuvre de la politique poursuivie en commun par la ffgolf et les fédérations scolaires.

Chaque année, les membres désignés pour la ffgolf participent à une CMN avec chacune des fédérations scolaires et universitaires : CMN UNSS, CMN UGSEL, CMN USEP et CMN FFSU.

La CMN peut s'adjoindre toute personnalité compétente à titre consultatif.

Au niveau du second degré, les CMN UNSS et UGSEL sont responsables de l'établissement des calendriers, des règlements et de tout ce qui touche à l'organisation des différentes compétitions nationales et internationales (uniquement FFSU).

CMR (Commission Mixte Régionale) / CMD (Commission Mixte Départementale) UNSS et UGSEL

Au sein d'une même ligue de golf, il y a généralement plusieurs académies et donc plusieurs correspondant UNSS et UGSEL.

En UNSS et en UGSEL, elles sont mises en place à l'initiative des organismes responsables de deux fédérations aux échelons correspondants. Elles sont composées de membres de chaque fédération au niveau régional (si c'est une CMR) ou de niveau départemental (si c'est une CMD).

Leurs initiatives et leurs actions seront conduites en cohérence avec celles de la Commission Mixte Nationale.

Lors d'une CMR au niveau régional, chaque Ligue devrait être représentée par son Président et la personne en charge du golf scolaire dans la Ligue. Elle se réunit en début d'année scolaire et met en place le calendrier des épreuves UNSS ou UGSEL, les harmonise avec les épreuves du calendrier fédéral.

Les CMR organisées au niveau régional permettent d'impulser une dynamique au niveau départemental, de suppléer à un manque d'interlocuteur (les fédérations de sport scolaire n'ont pas forcément de correspondant au niveau départemental) ou tout simplement de soutenir les actions départementales.

Le contenu de ces CMR :

- déclenchement et organisation des formations,
- organisation de rencontres inter écoles/inter classes,
- et pour le secondaire, organisation des championnats académiques ou inter académiques.

CMR FFSportU : Commission Mixte Régionale de la Fédération Française de Sport Universitaire. Une CMR pour chaque discipline sportive pratiquée au sein de la FFSU comprend des représentants du CRSU (Comité Régional du Sport Universitaire) et des représentants de la Ligue Régionale de la fédération habilitée régissant le sport considéré. Les CMR sont dirigées par le Directeur du CRSU. Elles contrôlent l'organisation des compétitions régionales.

NB : Chaque ligue devrait avoir un représentant dans la CMR de l'académie. Le correspondant golf universitaire de la Ligue devrait y siéger. Elle met en place le calendrier qualifications académiques ou inter-académiques au Championnat de France FFSU et l'harmonise avec celui de la Ligue.

CNOSF (Comité National Olympique Sportif Français)

Le principe de la coexistence et de la collaboration entre l'État et le mouvement sportif suppose un dialogue permanent qui est assumé par le MSJSVA, au nom de l'État, et par le CNOSF, au nom du mouvement sportif. Le CNOSF (titre IV, chapitre 1^{er} du code du sport), association reconnue d'utilité publique, est composé de l'ensemble des fédérations sportives (fédérations unisport olympiques, fédérations unisport non olympiques, fédérations multisports). Il représente en France le CIO (Comité International Olympique) et il est donc soumis aux exigences de la Charte Olympique.

Ses missions :

- Représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels,
- Faire respecter les règles qui régissent les sports olympiques,
- Collaborer à la préparation et à la sélection des sportifs français et d'assurer leur participation aux jeux Olympiques,
- Favoriser la promotion des sportifs sur le plan social,
- Apporter une aide effective aux fédérations adhérentes. Il est chargé d'une mission de conciliation dans les conflits opposant les licenciés, les associations et sociétés sportives et les fédérations sportives agréées, à l'exception des conflits mettant en cause des faits de dopage.

Le CNOSF est propriétaire des emblèmes olympiques nationaux et dépositaire de la devise, de l'hymne, du symbole olympique et des termes « jeux Olympiques » et « Olympiade ».

Les CROS (Comités Régionaux Olympiques et Sportifs) et les CDOS (Comités Départementaux Olympiques et Sportifs) constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort territorial. À ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF.

CPD et CPC

CPD : Conseillers Pédagogiques Départementaux

CPD : Conseillers Pédagogiques de Circonscription

Uniquement dans le public, ce sont des fonctionnaires à part entière présents dans chaque département. Le territoire français compte environ 3000 circonscriptions différentes. Chaque CPC a plusieurs écoles à sa charge. Il aide le professeur des écoles à proposer des activités physiques et culturelles. Ils sont sous la responsabilité des Inspecteurs d'Académie.

CPD EPS (Conseiller Pédagogique Départemental en charge de l'Éducation Physique et Sportive)

Le CPD EPS participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.

Le Conseiller technique de l'IA-DASEN, a pour fonction :

- de conseiller L'IA-DASEN pour le développement de l'EPS dans le 1^{er} degré,
- d'animer l'équipe départementale sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission départementale EPS (CPC EPS et délégué USEP) pour l'enseignement de l'EPS,
- d'aider à l'élaboration de la politique départementale en liaison avec les partenaires locaux,
- de contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

CPC EPS (Conseiller Pédagogique de Circonscription en charge de l'Éducation Physique et Sportive)

Au niveau de la circonscription : ils aident et conseillent les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Ils apportent leur concours à l'élaboration et à la réalisation des projets d'école. Ils jouent un rôle *vis-à-vis* des intervenants extérieurs (qualification, agrément) et participent activement à l'animation des conférences pédagogiques.

Au niveau départemental : ils peuvent participer à la formation initiale des professeurs des écoles et conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation.

Diplômes d'état

Il existe 3 diplômes d'État :

- **Le diplôme du BP JEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif. Il y a des Brevets Professionnels pour chaque activité sportive.
- **Le diplôme du DEJEPS** (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité **golf**. Il peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille.
- **Le DES JEPS** : Le titulaire du diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) spécialité « performance sportive » a les compétences nécessaires pour devenir directeur sportif au sein d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel ou entraîneur de sportifs de Haut Niveau.

EN (Education Nationale)

L'administration de l'Éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département. Ce sont les services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale. Son organisation s'articule autour de 17 régions académiques, 30 académies (qui est la circonscription administrative de référence de l'Éducation Nationale) et 97 **directions des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)**.

Recteur d'académie : responsable des services de l'Éducation Nationale sur l'académie.

IA : Inspecteur d'Académie. Le responsable des services de l'Éducation Nationale pour le département.

DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Service déconcentré de l'Éducation Nationale, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale représente le niveau départemental de l'Éducation Nationale. Le directeur académique de l'Éducation Nationale est chargé de mettre en œuvre la politique éducative du ministre de l'Éducation Nationale.

IA – DASEN (L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation Nationale)

L'IA-DASEN est l'un des adjoints du recteur d'académie et son représentant à l'échelon départemental. Il anime et met en œuvre, dans le département, la politique éducative définie par le ministre de l'Éducation Nationale au nom du gouvernement.

Les responsabilités de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation Nationale s'exercent dans les domaines administratifs et pédagogiques (direction des services d'éducation du département, coordination de l'action éducatrice et contrôle du fonctionnement des établissements) à l'exception toutefois de l'enseignement supérieur.

CYCLES SCOLAIRES :**Cycle 1**

« Maternelle »

Cycle 2

CP, CE1 et CE2

Cycle 3CM1, CM2 et 6^e**Cycle 4**5^e, 4^e et 3^e.**École Municipale des Sports (EMS)**

Toutes les villes n'ont pas d'école municipale des sports.

Le dispositif « École Municipale des Sports » est une action mise en place par la direction des sports qui propose sur un temps péri et extra-scolaire des activités physiques et sportives aux enfants résidents dans la ville.

L'École Municipale des Sports (EMS) s'articule autour de deux grands axes de la politique sportive de la ville qui sont :

- Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté,
- Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre.

L'animation est généralement assurée par des ETAPS et des BE vacataires.

ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)

Cadre B de la fonction publique territoriale, il est recruté sur concours et dépend de la collectivité locale qui l'emploie.

Rôle et missions d'un ETAPS

Il conduit et coordonne sur le plan administratif, social, pédagogique et éducatif l'enseignement des APS, il encadre des groupes d'enfants et ados qui pratiquent des activités de plein air.

De par la loi de 1984 modifiée 8 juillet 2000, il peut enseigner toutes les activités pour lesquelles il a été formé, que ce soit aux enfants ou aux adultes, dans le cadre de l'école. Exemple : le golf, pour lequel il n'a pas besoin d'être titulaire du BE ou du BP.

NB : Dans le cadre de ses missions, le fait d'enseigner le golf (en individuel ou en collectif) ne lui fait pas perdre son statut amateur.

FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire)

La FFSU a pour objet d'organiser et de promouvoir la compétition sportive pour les étudiants des établissements d'enseignement supérieur (Universités et Ecoles), du niveau régional au niveau international.

Sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en convention avec le Ministère des Sports, elle est membre de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU), de l'Association Européenne du Sport Universitaire (EUSA) et du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). La FFSU compte 121 000 licenciés (saison 2018-2019).

Au niveau national, elle organise chaque saison le Championnat de France de golf.

Au niveau international, elle représente la France aux Universiades d'été organisées tous les deux ans les années impaires, ainsi qu'aux championnats du monde universitaires (organisées tous les deux ans les années paires).

Aux Universiades, le golf ne fait pas partie des sports « titulaires ». Le golf fait partie des sports « optionnels ». Les Universiades golf n'ont lieu que si le pays qui reçoit l'épreuve choisit le golf parmi les 3 sports optionnels auquel il a droit. Ainsi les universiades n'ont pas eu lieu en 2019 (Italie) et n'auront pas lieu en 2021.

IENT (Inspecteur de l'Éducation Nationale).

L'IENT intervient à l'échelon d'une circonscription et il est en charge du primaire.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale ont pour rôle principal d'évaluer les enseignants du premier degré et de gérer les moyens éducatifs de leurs circonscriptions. Aidés de conseillers pédagogiques, ils participent à la formation des enseignants et favorisent la mise en œuvre de projets pédagogiques. Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale peuvent également exercer des fonctions supplémentaires de conseil technique auprès de l'Inspecteur d'Académie.

IPR (Inspecteur Pédagogique Régional)

Il y a en a dans chaque discipline. En EPS, c'est un IA IPR d'EPS. En fonction de la taille de l'académie il peut y en avoir plusieurs. Tous les projets de développement du golf (SSE, AS, option...) passeront par ses services et devront obtenir son agrément.

JEUNES OFFICIELS / JEUNES ARBITRES

Appelés jeunes officiels avec l'UGSEL, jeunes arbitres avec l'UNSS

Les élèves de collège ou du lycée peuvent apprendre à organiser et arbitrer des rencontres sportives golf, dans le cadre de l'AS de l'établissement (UNSS/UGSEL). Sur le terrain, l'élève met en œuvre ses connaissances pour que les meilleures conditions soient réunies pour le succès du championnat à organiser. À cet effet le jeune officiel doit connaître le règlement de l'activité, maîtriser les compétences de commissaire de parcours (signes, placement), savoir préparer un parcours avant une épreuve et donner les principales indications aux joueurs avant le tournoi (gestion du tableau officiel), être sensible à l'esprit du jeu, être objectif et impartial, permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.

Le jeune officiel se doit de remplir au mieux sa mission en respectant les termes du serment du jeune officiel : « *Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité* ».

Un jeune officiel/arbitre sera observé et jugé en situation lors des épreuves académiques/inter académiques. S'il réussit, il sera certifié jeune officiel/arbitre « académique ».

Pour pouvoir obtenir ce titre, il faut participer avec une équipe au Championnat de France et réussir son évaluation qui a lieu durant cette épreuve.

Tous les jeunes officiels/arbitres nationaux se voient décernés le titre de OEC (Organisateur Épreuves de Club) par la ffgolf.

Contact ffgolf : Nathalie le Boucher.

Ils sont aussi invités chaque année à être commissaire de parcours sur un trou de l'Open de France.

Les attendus de la formation de jeune officiel/arbitre sont détaillés dans un livret en ligne sur les sites respectifs des fédérations scolaires (UNSS et UGSEL).

LICENCE SCOLAIRE GRATUITE – COLLEGE ET LYCEE.

La délivrance de la licence scolaire gratuite concerne les jeunes qui pratiquent l'activité dans le cadre de leur As d'établissement (hors temps scolaire)

Dès lors qu'ils ont participé, durant l'année scolaire en cours, à au moins une compétition UNSS ou UGSEL golf officielle de quelque niveau que ce soit.

Condition : l'enfant ne doit jamais avoir eu une licence ffgolf en tant que joueur membre d'un golf (il peut avoir eu une licence de joueur indépendant) et/ou obtenu un test fédéral (drapeau de couleur ou autre) et/ou avoir participé à une compétition ffgolf.

Procédure : le collège ou le lycée qui souhaite commander des licences scolaires se voit attribuer un numéro (comme un numéro de club mais c'est un numéro d'établissement scolaire, qui commence systématiquement par un 5). Les demandes de licence se font en une fois pour les jeunes concernés. Pour cela, l'établissement scolaire télécharge le « formulaire de demande de licence scolaire (UNSS ou UGSEL) » qu'il renseigne. Après l'avoir fait valider par le service UGSEL / UNSS régional dont il dépend, il le transmet au service des licences de la ffgolf.

C'est généralement le professeur d'EPS en charge du golf qui se charge de cette procédure. Les formulaires de commande des licences sont en libre accès sur le site de la ffgolf.

Les licences sont envoyées par lot par l'imprimeur de la ffgolf au collège ou au lycée à l'attention du professeur d'EPS qui en fera la distribution.

OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

L'OGEC est une association loi de 1901 voulue par l'enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale.

Il existe des référents OGEC au niveau régional et départemental qu'il est souhaitable de contacter si un référent scolaire souhaite prendre contact avec des écoles privées de son département.

OPTION : L'enseignement optionnel

Les objectifs des relations entre le milieu fédéral et le milieu scolaire sont non seulement de favoriser la découverte et la pratique du golf dans les cours obligatoires d'EPS, mais aussi dans l'enseignement optionnel.

À la demande du Professeur d'EPS et du chef d'établissement auprès du rectorat, il peut être octroyé la possibilité à l'établissement de bénéficier d'un temps supplémentaire de cours d'EPS appelé OPTION. L'activité golf peut en faire partie. Renseignement à prendre directement auprès de votre établissement ou directement auprès du rectorat.

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE (SSS) :

Créées à l'origine dans un but social, les sections sportives scolaires (SSS) avaient pour objectif d'aider les collégiens en difficulté scolaire à valoriser leurs compétences à travers une activité sportive renforcée (cf circulaire de 1996 revue par la circulaire de 2012). Positionnées ensuite par certaines fédérations sportives en amont de leur filière haut niveau, ces sections sportives ont dérivé de leurs objectifs premiers en permettant à tout collégien de pratiquer sa discipline avec un aménagement horaire encadré par un professeur d'EPS et/ou par un intervenant extérieur qualifié.

En golf, les SSS assument leur rôle d'accompagnement éducatif sportif mais elles ne font pas partie de notre parcours de l'excellence sportive (visant l'accès au haut niveau) conventionné entre la Fédération française de golf et le ministère des sports (à l'instar des pôles espoir et France). De façon exceptionnelle, certaines SSS sont organisées autour du haut niveau mais n'ont pas, elles-mêmes, vocation première à alimenter cette filière.

La création d'une section sportive se fait à la demande du chef d'établissement au recteur d'académie en partenariat (obligatoire) avec la fédération ou ses instances déconcentrées (Ligue au Comité départemental) et si possible le golf d'accueil.

- ⇒ « Vivier » intéressant pour un club si le golf est proche de l'établissement partenaire et si un enseignant EPS spécialiste du golf et motivé décide de s'impliquer. Les SSS fonctionnent pour la plupart de façon « intégrative », c'est-à-dire qu'elles permettent aux enfants scolarisés dans l'établissement de découvrir le golf et de le pratiquer quelques heures par semaine.
- ⇒ Une autre possibilité consiste dans la signature d'une convention entre un établissement et un club. Les élèves bénéficient d'un emploi du temps adapté et, en dehors des cours, peuvent s'entraîner sous la responsabilité du club. L'établissement alors n'a plus d'obligation ni de contraintes à respecter.

Les SSS doivent participer aux championnats d'académie et sont obligatoirement dans la catégorie Excellence. La participation aux championnats académique peut d'ailleurs être une condition au renouvellement de la section.

La liste des SSS est tenue à jour par chaque académie.

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Il organise les activités physiques d'initiation, de découverte et de perfectionnement des étudiants. Il est animé par des profs d'EPS rattachés à l'Université ou à la l'établissement supérieur qui organisent la pratique et s'assurent de l'encadrement (BE, profs d'EPS de collège ou lycées qui interviennent comme vacataires).

L'activité golf n'est proposée que d'une manière assez limitée, environ une petite vingtaine d'universités et d'établissements supérieurs en France.

Si un étudiant souhaite participer à des compétitions (exemple : qualification au Championnat de France du sport universitaire, il doit prendre sa licence ffgolf et sa licence FFSU).

STAPS (Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives)

C'est la formation la plus adaptée pour présenter, au niveau master, les concours de l'enseignement afin de devenir professeur d'EPS.

- ⇒ Proposer l'activité golf aux étudiants durant leur formation peut permettre qu'ils soient ensuite plus enclins à la proposer à leurs futurs élèves en EPS ou dans le cadre d'une AS d'établissement.

UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)

L'UGSEL est la fédération sportive éducative de l'Enseignement privé. C'est une association d'utilité publique. Elle promeut et coordonne l'éducation physique, la pratique du sport et l'éducation à la santé. Dans l'enseignement catholique, Il n'existe qu'une fédération sportive scolaire pour le primaire et le secondaire.

Au niveau régional, l'UGSEL fonctionne avec des référents régionaux (ou inter-régionaux).

Au niveau départemental, les comités départementaux UGSEL sont les interlocuteurs principaux des comités départementaux de golf. En 2019, il y avait en France environ 60 Comités départementaux UGSEL.

Si un établissement choisit d'adhérer au comité départemental UGSEL, tous les élèves et les professeurs de l'établissement deviennent automatiquement adhérents.

GOLF EN PRIMAIRE :

Afin de développer l'activité golf dans les établissements primaires privés, il est nécessaire d'envisager un rapprochement des Comités départementaux golf et UGSEL (quand il existe). À travers une convention départementale avec l'UGSEL sur l'olympiade et des avenants qui seront revus annuellement, il sera possible d'envisager sur une mandature la pratique du golf au sein de ces établissements mais aussi la formation des Professeurs des écoles et d'EPS, l'organisation de la journée de fin de cycle et des rencontres Interclasses. Dans le cadre des formations organisées par le CD de golf, il est important de penser à y associer les délégués UGSEL du département.

L'existence d'un Comité départemental UGSEL facilite les démarches des référents scolaires des CD de golf. S'il n'en existe pas, le référent scolaire ne doit pas hésiter à contacter directement le directeur d'une école s'il souhaite proposer à des classes de son école un cycle de golf scolaire.

NB : Dans le cadre de notre partenariat national, L'UGSEL est associé au déploiement de l'outil pédagogique « Mon Carnet de Golf » sur l'ensemble de leurs établissements.

GOLF EN SECONDAIRE :

Le principal rôle de l'UGSEL pour les élèves du secondaire est l'organisation des championnats académiques et du championnat de France UGSEL.

Il existe 2 niveaux pour les Championnats de France : un championnat promotionnel et un championnat Elite. Les 2 championnats se jouent en équipe de 4 joueurs + 1 jeune officiel (qui peut être aussi joueur).

Ces équipes sont constituées par les jeunes qui pratiquent tout au long de l'année au travers de leur AS d'établissement.

UNSS (Union nationale du Sport Scolaire)

Fédération multisports à statuts dérogatoires, dépendant du MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) et associant les fédérations sportives délégataires, l'UNSS est fédération multisports ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens scolarisés. Elle a pour objet d'organiser et développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux Associations Sportives du second degré. (Article premier des Statuts de l'UNSS).

L'UNSS œuvre dans l'intérêt de ses Associations Sportives d'établissements et de ses adhérents, elle fixe le programme de ses compétitions, contribue à la promotion de ses disciplines sportives et assure la formation des jeunes à la prise de responsabilités.

Les établissements, qu'ils soient publics ou privés, peuvent adhérer à l'UNSS.

Le principal rôle de l'UNSS est l'organisation des championnats académiques et du Championnat de France UNSS mais il peut aussi être à l'initiative de rencontres inter-établissements sur des golfs ou hors golf (opération « Libère ton golf »).

Le directeur régional est le référent UNSS par académie. À l'échelon départemental, on trouve le directeur départemental UNSS.

USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire)

L'USEP n'existe que dans les établissements primaires des écoles publiques.

Les écoles choisissent, ou non, d'adhérer à l'USEP. Au sein d'une école adhérente, les classes choisissent ensuite, indépendamment, d'adhérer, ou non, à l'USEP.

Associée à la convention départementale, l'USEP organise et encadre des rencontres « inter classes » et « inter écoles » permettant d'animer la pratique scolaire au niveau du département.

Les délégués et éducateurs USEP sont à associer aux journées de formation proposées par le CD de golf.

Le délégué départemental USEP : en général, il est professeur des écoles détaché (mais pas obligatoirement personnel de l'éducation nationale) chargé, entre autres, de la gestion du Comité départemental, de la promotion de la vie associative dans les écoles, de la formation d'animateurs, de l'organisation et de l'animation de rencontres USEP.